

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°24 du 13 juillet 2009

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°10

CIRCULAIRE N° 990/DEF/DCSSA/BF/GFSP
portant abrogation d'une circulaire.

Du 12 juin 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « budget et finances »*
; bureau « *gestion financière et suivi des projets* ».

CIRCULAIRE N° 990/DEF/DCSSA/BF/GFSP portant abrogation d'une circulaire.

Du 12 juin 2009

NOR D E F E 0 9 5 1 4 5 9 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 997/DEF/DCSSA/4/GF du 12 avril 1984 (BOC, p. 2702. ; BOEM 620-9.3)
modifiée.

Référence de publication : BOC N°24 du 13 juillet 2009, texte 10.

Est abrogée par la présente circulaire :

La circulaire n° 997/DEF/DCSSA/4/GF du 12 avril 1984 modifiée, relative au passage gratuit attribué aux personnels militaires du service de santé des armées affectés en Corse.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le sous-directeur « budget et finances »,

Christophe LOUTREL.